

## La Foye Monjault - 14 juin 2021

---

Le quatorze juin deux mil vingt et un, le Conseil Municipal dûment convoqué le huit juin, s'est réuni à vingt heures trente exceptionnellement à Monacalis, sans public en raison de la pandémie, sous la présidence de Dany MICHAUD, Maire.

Présents : Mmes Bourdon, Calvo, Métais, Michaud, Talineau, Mrs Bonnin, Gautier, Gobin, Jean, Péquin, Rosselgong.

Absent : M Maréchal

Excusé : M. Gislard, Janvier

Secrétaire : Mme Michaud.

### **Ordre du jour**

Approbation du compte rendu de la réunion du 10 mai

Ouverture poste du secrétariat

Recrutement cuisinier

Terrain champ de foire : location/transmission

Assainissement des salles socio : étude des devis

Maison Ruffié : assainissement

Achat de terrain à Treillebois

Problème du chauffage de l'école

Nomination coordonnateur recensement 2022

Travaux voirie

Compte rendu de la rencontre dans le cadre du PLH

Règlement intérieur du marché : horaires

Questions diverses

Madame le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à faire concernant le compte rendu du 10 mai. Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

### **Ouverture des postes pour le secrétariat**

#### **Délibération 2021-06-01**

Pour le remplacement de Joëlle Moreau au secrétariat, l'annonce pour le recrutement est en cours sur le site « emploi territorial ». Le conseil décide de créer plusieurs postes qui seront ensuite supprimés en fonction de la personne recrutée.

Le conseil crée un poste d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, un poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe et un poste de rédacteur au 1/11/2021, pour 35 heures.

### **Recrutement cuisinier**

Vincent Féron est bien arrivé. Il a pris son service en binôme avec Vincent Nogueira le 7 juin 2021. Il est embauché en contrat d'intérim jusqu'aux vacances d'été.

Pour la rentrée, il faut réfléchir à quel poste on peut proposer : si le partenariat avec La Rochénard continue, il faudrait créer un poste à plein temps, ce qui nous engage à long terme. Le SIVU étudie la possibilité de prendre la compétence. Une décision sera prise à la réunion de juillet.

Si Vallans ne souhaite pas adhérer à la compétence « restauration » l'achat des denrées en local pourrait s'envisager en commun pour les trois communes ; Pourrait-on proposer l'achat des denrées en local et en commun au Rabelais ?

### **Terrain champ de foire : location/transmission.**

Madame le Maire a rencontré un fermier de la commune qui exploite actuellement 4 ha, propriété de la commune ; il accepte de restituer à la commune la partie du champ de foire louée qui fait 40 ares.

Il part à la retraite et souhaite transmettre le bail, pour les autres terrains, à son neveu.

La réglementation est la suivante : ...Le fermier qui fait valoir ses droits à la retraite ou qui cesse son activité agricole peut transmettre le bail à son conjoint ou à un descendant direct. Ainsi, la transmission à un gendre (qui n'est pas un descendant direct) n'est pas possible.

La transmission est réalisée au profit du conjoint ou du descendant direct sous réserve qu'il participe déjà aux travaux de l'exploitation. S'il est soumis au contrôle des structures, le bénéficiaire doit détenir l'autorisation d'exploiter.

La transmission du bail n'est donc pas automatique. Il s'agit d'un avantage accordé par le législateur aux fermiers qui ont assumé leurs obligations envers le bailleur. Concrètement, le preneur sortant sollicitera l'autorisation du

propriétaire suffisamment tôt car ce dernier peut s'y opposer. Pour devenir effective, la transmission doit être agréée par le propriétaire ou par le tribunal en cas de contentieux.

**Assainissement des salles socio : étude des devis ;**

Christophe et Richard les étudient vendredi.

**Maison Ruffié : assainissement**

M. Ruffié vend sa maison Rue du Champ de Foire ; il revient vers la commune à propos de son assainissement qu'il n'a pas fait réaliser au moment où nous lui avons demandé. Or, pour vendre il doit désormais trouver une solution. Une canalisation pouvant recevoir les eaux traitées a été installée, par la commune, en vue d'un assainissement futur. Le problème est la surface devant le logement pour installer une mini-station ; deux acheteurs potentiels ont appelé la mairie, Madame le Maire leur a conseillé de se rapprocher d'un cabinet d'étude pour voir la faisabilité.

**Achat de terrain à Treillebois**

**Délibération 2021-06-02**

M. Masselin a répondu à notre courrier ; il est d'accord pour vendre son terrain 10 € le m<sup>2</sup>. L'acte sera signé chez Me Gillet à Beauvoir, les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Il s'agit de la parcelle AB 67 de 1075 m<sup>2</sup>.

Puis le défrichage sera fait par les employés communaux, avant d'envisager la démolition par une entreprise.

**Problème du chauffage de l'école :**

Madame le Maire informe le conseil qu'à ce jour, nous sommes toujours dans la même situation : le chauffage ne fonctionnant pas correctement, une déclaration a été faite à l'assurance dommage-ouvrage ; celle-ci réclame un devis de remise en état ; il est impossible de trouver un artisan, l'assurance devrait nous envoyer un expert pour vérifier l'installation (peut-être à voir directement avec SMABTP). Après entretien avec Guillaume Giraud, l'architecte, il essaie de trouver un bureau d'étude. Richard Gobin essaie également de prendre des contacts.

**Nomination coordonnateur recensement 2022**

**Délibération 2021-06-03**

Le recensement de la population aura lieu en janvier et février 2022. Un coordonnateur doit être nommé : Joëlle Moreau est nommée pour encadrer les agents recenseurs.

**Travaux voirie :**

**Pour la Rue du Champ de Foire :** Anne Nivelles de ID 79 et Yves Peres du département sont venus sur les lieux : ils vont faire plusieurs propositions. Le sujet du revêtement devant la ferme Barbaud a été abordé : béton ou enrobé BEME ? Le sens de circulation a également été évoqué ; de quel côté envisager le chemin piéton ? Yves Peres nous fait parvenir une esquisse courant septembre 2021.

**Pour la rue du Centre :** les feux pour gérer les flux et faire ralentir les véhicules sont envisagés ; le coût de l'installation, du fonctionnement et les contrôles obligatoires entraînent un coût non négligeable ; l'installation de potelets ou barrières est abordée pour accentuer les rétrécissements de la chaussée. Yves Peres demande des devis avec étude du coût global.

**Travaux eaux pluviales/eau potable** – L'entreprise TTPI intervient pour le compte de la CAN afin d'augmenter la capacité du réseau d'eau pluviales rue de la mairie. Les travaux démarrent rue de la mairie, ensuite, rue France Langoët où le réseau d'eau potable sera remis à neuf, en même temps et enfin rue du centre à partir de l'angle de la rue du champ de foire. Le chantier se réalisera en 3 phases ; les réunions de chantier sont fixées le mardi matin, des déviations seront mises en place, tout ceci à partir de début septembre pour 8 semaines.

Les riverains et le service de ramassage des ordures ménagères seront informés.

**Programmations interventions sur domaine public :** la CAN nous demande de leur indiquer les travaux prévus sur la voirie en 2022/2023 ; ces travaux pouvant avoir un impact sur les réseaux de pluviales ou d'eau potable, il convient de les prévoir. Matthieu Péquin confirme les projets : réfection de la voirie rue du champ de foire et rue du puits Merlier, avec récupération des eaux pluviales à l'extrémité de cette dernière.

Madame le Maire a fait le résumé de la rencontre avec un bureau d'étude retenu par la CAN, **dans le cadre du PLH** : plusieurs points ont été abordés : le projet de lotissement dans le terrain de GK Constructions Rue de la Mare aux Chèvres, pourrait faire l'objet d'une expropriation vu l'état d'abandon manifeste de la parcelle, Madame le

Maire voit avec le service urbanisme de la Can. Pour le hangar derrière le Rabelais, les HLM vont être contactés pour envisager un logement social. Le bureau d'étude nous conseille d'envisager la création d'une réserve foncière communale ; le terrain de M. Masselin pourrait être un début.

Le PLUI prévoirait 2 à 3 logements neufs par an sur la commune. Il nous conseille également d'essayer de recenser les personnes qui désirent vendre leurs terrains, pour éviter de mettre en zone constructible des terrains qui ne se vendraient pas. Cette situation pourrait avoir un impact fort sur la disponibilité des terrains à construire.

### Règlement intérieur du marché : horaires

Le règlement du marché va être revu pour modification des horaires : Marjorie Talineau a vu avec les producteurs et les membres de la commission : ce sera 17h/20h, durant la période estivale, 19h en hiver. Le marché de juillet regrouperait en plus des artisans créateurs. Sur une proposition de Cyrille Bombard, des tables seront installées pour que les gens puissent manger sur place des denrées achetées directement sur le marché ou bien au Rabelais qui ne devrait pas manquer ce jour-là de proposer ses pizzas. Ce soir du vendredi 16 juillet 2021, le feu d'artifice, annulé le 13/07, sera tiré après le repas.

Des pancartes annonçant le marché le 3<sup>ème</sup> vendredi du mois sont en préparation chez Decographic qui va nous faire parvenir des « bons à tirer » ; elles seront installées par les employés communaux. Cette entreprise imprimera également des adhésifs avec le logo communal pour les véhicules communaux.

### Questions diverses

- Pour les **guirlandes Noël**, Madame le Maire a rencontré le maire d'Épannes : ils étudient la possibilité de location mais rien n'est fait pour le moment. Les employés communaux demandent les souhaits du conseil municipal ; Le conseil décide de remplacer la guirlande sur la façade de la mairie, de conserver les guirlandes dans les arbres et dans le sapin sur le champ de foire et de garder le rideau de lumière sur les salles socios. Les guirlandes vieillissantes dans les rues seront supprimées pour se concentrer uniquement dans le centre-bourg. Il est décidé de voir pour installer un décor de Noël dans le terrain situé au carrefour des rues de la mairie et du centre, ainsi qu'au calvaire.

- **Location radar pédagogique** : ce projet est abandonné, le coût est beaucoup trop élevé pour le gain que l'on peut en espérer.

- Il est décidé de remplacer le **drapeau** utilisé le 8 mai et le 11 novembre ; on avait pensé, dans un premier temps de le faire réparer en changeant les franges, mais le tissu est vraiment usé, aussi son remplacement est envisagé pour un coût d'environ 1000 €.

### Délibération 2021-06-04

- La **réouverture du Rabelais** est effective depuis le 9 juin. Par délibération du 22 février 2021, le conseil avait décidé de ne pas facturer le loyer du Rabelais. L'ouverture est effective depuis le 9 juin : le conseil décide donc de facturer le loyer du commerce à compter de cette date.

- Madame le Maire et Maryse Calvo ont rencontré le lieutenant Béranger et l'adjudante Têtu. La mise en place de la **Participation citoyenne** nécessite un partenariat entre la commune et la gendarmerie via des référents. La délinquance à La Foye Monjault est quasi inexistante ; des vols dans les logements ont eu lieu quelquefois, mais ce n'est pas récurrent ; La procédure est un peu lourde : protocole entre commune/préfet/procureur ; il faut informer la population et avoir des volontaires. Le coût des panneaux est à la charge de la commune. Le conseil ne donne pas suite à ce projet.

- **La toiture en zinc** de Monacalis a des impacts de grêle qui peuvent à la longue causer des infiltrations d'eau. La Maif nous demandait de prendre l'avis d'un zingueur : M. Thibault signale qu'on ne peut pas changer la toiture pour cela ; il faudra donc continuer de réparer les gouttières au fur et à mesure de leur apparition !

- **Semaine du développement durable** : Thierry Rosselgong et Jean-Luc Gautier chargés d'organiser le ramassage des déchets dans le cadre de la semaine du développement indiquent ce n'est peut-être pas une bonne idée : cette action ne permettra pas l'arrêt des incivilités, de plus le conseil considère que c'est contraignant à organiser, les ramasseurs peuvent se blesser ou bien il faut fournir des gants à chacun. Le conseil ne donne pas suite.

- **Mobilités douces** : rejoindre La Rochénard et Vallans en vélo. Rejoindre Beauvoir en vélo à assistance, voilà ce que le plan plan fourni par la CAN nous propose. Le conseil souligne la dangerosité du parcours à vélo entre La Foye Monjault et Beauvoir ; ce qui sera indiqué à la CAN ;

S'agissant des mobilités, Mme le Maire a rappelé à la CAN le projet du **transfert de l'arrêt de bus pour le collège et le lycée** place Michel Canteau. Le dossier est en cours.

## La Foye Monjault - 14 juin 2021

- **Le projet de réparation de l'insert** du logement de Katia Rouland est abandonné. Le supprimer et faire isoler.
  - Les **supports vélos** : cinq seront installés devant la salle des thuyas sur la place Michel Canteau.
  - **Bâtiments tertiaires** : les communes soumises à l'obligation Eco-Energie Tertiaire sont celles qui possèdent un ou des bâtiments de plus de 1 000 m<sup>2</sup> sur la même entité cadastrale. C'est le cas pour La Foye Monjault, avec l'école, la mairie et les logements. Après vérification sur les plans, les préaux ainsi que les garages et les deux pièces servant de remise et de réserve pour la cantine ne sont pas chauffés. Ne faudrait-il pas les retirer ? Leur superficie de 150 m<sup>2</sup> déduite nous permettrait de ne pas dépasser les 1114 m<sup>2</sup> annoncés par la CAN. Contact va être pris avec Séverine Vachon, vice-présidente chargée de ce projet.
  - **Matériel de capture pour chiens errants** ; il faut compter environ 600 euros pour l'achat d'un lasso, de gants de protection et d'une cage.
  - **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE** - Demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole de l'Etablissement Public du Marais Poitevin (Organisme Unique de Gestion Collective). L'enquête est ouverte du 28 juin au 30 juillet ; Madame le Maire demande aux conseillers d'y regarder ; s'ils ont des remarques, on en parlera à la réunion de juillet
- 1/ Enquête publique interdépartementale unique relative à la demande d'autorisation, au titre de la loi sur l'eau, et aux demandes de permis d'aménager pour la création de 19 réserves collectives de substitution et des aménagements afférents destinés à l'irrigation agricole sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin
- 2/ Enquête publique unique inter-préfectorale préalable à la déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement et à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du même code, pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin versant des trois rivières : la Guirande, la Courance et le Mignon
- En vue des **élections départementales et régionales**, une réunion d'information pour tous les membres du bureau de vote est prévue sur place à Monacalis, à 8h samedi 19 juin.

Nom	Signature	Nom	Signature
BONNIN Christophe		JEAN Philippe	
BOURDON Sylvie		MARECHAL Fabien	Absent
CALVO Maryse		METAIS Patricia	
GAUTIER Jean-Luc		MICHAUD Dany	
GISLARD Thierry	Excusé	PEQUIN Matthieu	
GOBIN Richard		ROSSELGONG Thierry	
JANVIER Pierre	Excusé	TALINEAU Marjorie	

2021-06-01	Ouverture des postes pour le secrétariat
2021-06-02	Achat de la parcelle AB 67
2021-06-03	Nomination du coordonnateur pour le recensement de la population 2022
2021-06-04	Loyer du commerce Le Rabelais